

Syndicat intercommunal de la région de BEUTIN
3 place de l'Eglise
62170 ATTIN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE

EXERCICE 2017

A- Présentation du service :

Le syndicat intercommunal de la région de Beutin est exploité en régie. Il alimente une population de 3 541 habitants, ce qui représente 1 600 abonnés.

L'eau potable provient de la station de pompage de Bréxent-Enocq qui compte 1 forage.

Les communes, Attin, Beutin, Bréxent-Enocq, Frencq, Longvilliers, Maresville et Tubersent sont alimentées par 55 kms de réseau et une station de surpression.

Le syndicat dispose de 3 réservoirs d'une capacité totale de 1 200 m³ :

- 100 m³ à Frencq
- 500 m³ à Beutin
- 600 m³ à Longvilliers.

Le syndicat est maillé avec le service d'eau potable de Neuville-sous-Montreuil. Ce maillage sert en secours.

Le syndicat est composé d'une secrétaire à 13h/semaine qui réalise la partie administrative (changement d'abonnés, facturations, ...) et d'un technicien qui réalise l'ensemble des travaux sur le réseau (travaux neufs et réparation).

Le bureau administratif se situe à Attin.

Les locaux techniques se situent à Longvilliers.

B- Faits marquants de l'année et orientation pour l'avenir :

Suite à un acte de vandalisme, une clôture a été installée autour du réservoir de Longvilliers.

30 branchements ont été renouvelés avec des têtes émettrices sur les compteurs.

Des réunions ont eu lieu avec des responsables de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans le cadre de la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018.

C- Indicateurs techniques :

1- Plan de situation :

voir annexe 1

2- Volumes :

en 2017, **260 723 m³** ont été pompés,
le rendement du réseau est de **85%**,
l'indice linéaire de consommation est de **12.98**

3- Traitement :

L'eau potable est traitée par du chlore gazeux (traitement avant distribution)

4- qualité de l'eau :

En 2017, 19 prélèvements ont été réalisés. Il n'y a pas eu de non-conformité chimique ou bactériologique.

La valeur moyenne des concentrations en nitrates est de 27.5 mg/l, la valeur limite étant de 50 mg/l. Celle de l'ensemble des pesticides est restée sous la norme de 0.5 mg/l.

D- Tarifs :

Les différents tarifs du syndicat, pour 2017, sont

- Part fixe :	. Ø 15	60.80 € H.T.
	. Ø 20	120.80 € H.T.
	. Ø 30	198.10 € H.T.
	. Ø 40	303.00 € H.T.
	. Ø 50	462.50 € H.T.
	. Ø 80	1 174.20 € H.T.
- Part variable :	. 0 à 125 m ³	0.98 € H.T.
	. 126 à 250 m ³	0.75 € H.T.
	. 251 à 500 m ³	0.67 € H.T.
	. 501 à 1 000 m ³	0.59 € H.T.
	. > 1 000 m ³	0.46 € H.T.

Le prix du m³ pour 120 m³ (hors redevance de l'Agence de l'Eau) est de **1.48 euros H.T.** pour un compteur de diamètre 15.